

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

CANTON D'EPINAY SOUS SENART

MAIRIE DE QUINCY-SOUS-SENART

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DE SERVICES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois le six mars à dix-huit heures, le Syndicat Intercommunal de Mutualisation de Services, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Boussy-Saint-Antoine,

**Etaient présents les délégués ci-après :**

**OBJET : N° 8**

**Renouvellement de  
l'adhésion au Comité des  
Euvres Sociales de la  
commune de Boussy-  
Saint-Antoine au titre  
de l'année 2022 et 2023**

date de convocation :  
28 février 2023

date d'affichage :  
28 février 2023

Nombre de délégués  
en exercice : 8

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

**BOUSSY-SAINT-ANTOINE**

**MEMBRES TITULAIRES**

M. Romain COLAS, maire  
Mme Christine COTTE, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire  
M. Sébastien CEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire  
Mme Meriem RAFRAFI, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire

**QUINCY-SOUS-SENART**

**MEMBRES TITULAIRES**

Mme Christine GARNIER, maire  
Mme Danielle COUVREUX, 8<sup>ème</sup> adjoint au maire  
M. Fabien FOURNIER, conseiller municipal  
M. Jacky GERARD, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire

**Secrétaire de séance : Mme Christine COTTE**

**Objet n°8 : Renouvellement de l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales de la commune de Boussy-Saint-Antoine au titre de l'année 2022 et 2023**

**VU** que les agents de la commune de Boussy-Saint-Antoine, transférés lors de la création du SIMS, bénéficiaient du Comité des Œuvres Sociales (COS), de Boussy-Saint-Antoine,

**VU** que ce comité a vocation sociale a des compétences, proches de celle d'un comité d'entreprise (manifestations des fêtes de Noël, anniversaire de l'agent, sorties conviviales, places de cinéma illimitées, le PASS TIME, etc...),

**CONSIDERANT** qu'afin de maintenir les avantages acquis des agents transférés de Boussy-Saint-Antoine et dans un esprit d'équité avec les autres agents du SIMS, les membres du Comité Syndical ont émis un avis favorable à l'adhésion au COS depuis 2015,

**CONSIDERANT** que le coût est de 95,00 euros par agent,

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de renouveler l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) de Boussy-Saint-Antoine pour les agents du SIMS pour l'année 2022 et 2023.

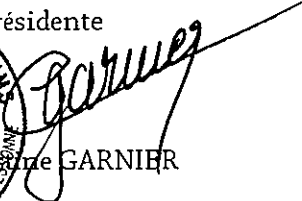
Compte-tenu des critères à respecter :

- effet immédiat pour les agents statutaires (stagiaires, titulaires, suite à mutation ou transfert),
- un an d'ancienneté pour les agents contractuels.

Compte-tenu du montant de 95,00 euros à titre individuel,

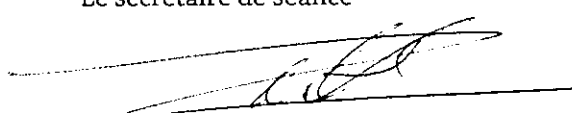
**DIT** d'inscrire cette somme au Budget de l'exercice en cours à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente  
  
Madame GARNIER



Le secrétaire de séance

  
Christine COTTE